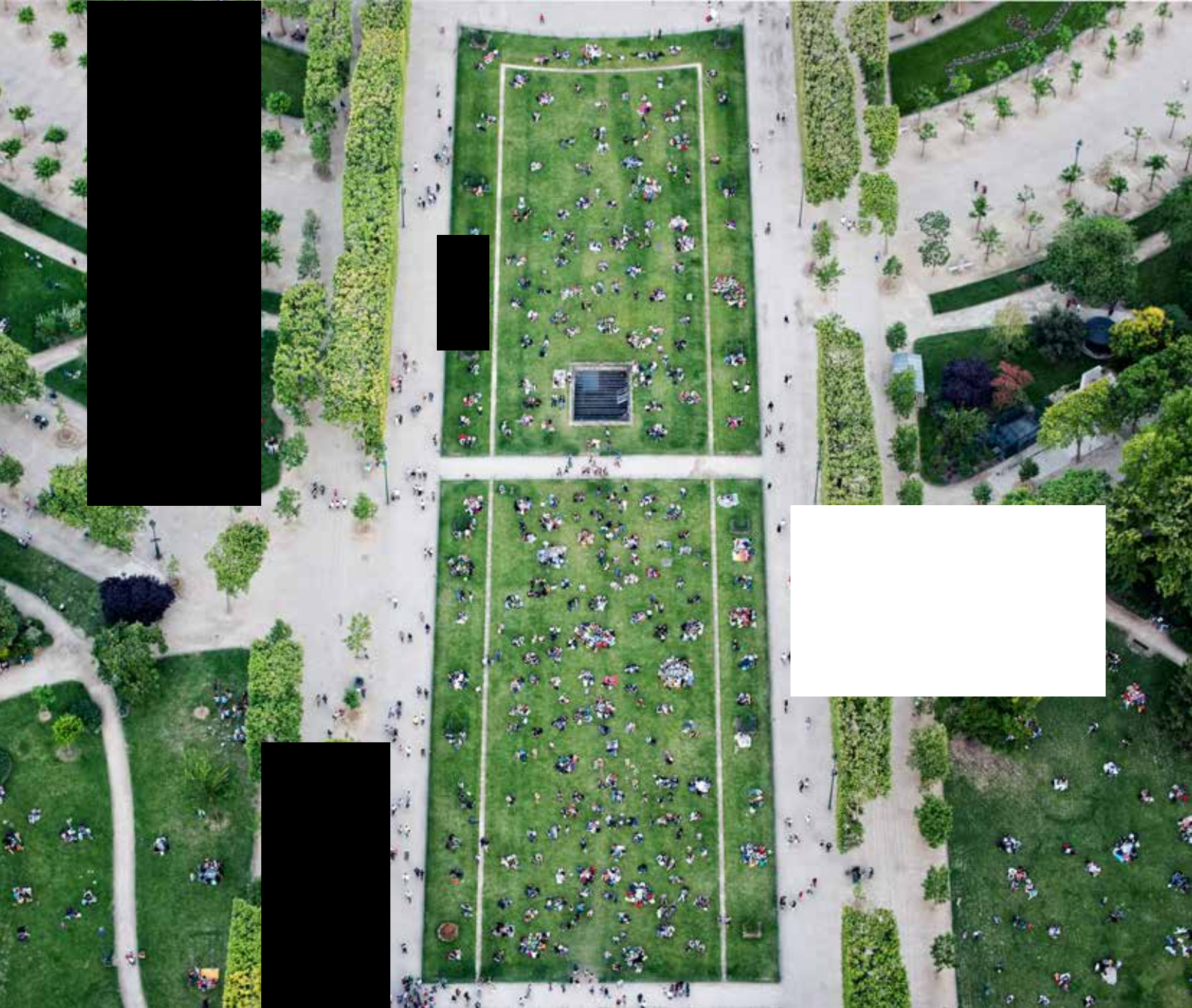




GRAS SAVOYE

WillisTowersWatson



Communication sur le Progrès

24 février 2017



WE SUPPORT

Déclaration de Gilles Bénéplanc, Directeur Général de Gras Savoye



J'ai le plaisir d'exprimer le soutien actif de Gras Savoye aux dix principes du Pacte mondial des Nations Unies concernant les Droits de l'Homme, les droits du travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption.

Depuis notre adhésion en 2014, nous avons engagé notre entreprise dans une démarche concrète de progrès en matière de Responsabilité Sociale et Environnementale. Nous participons, chaque année un peu plus, à la construction d'un environnement économique et social stable et épanouissant et avons intégré cette ambition dans notre stratégie d'entreprise et dans la conduite de nos activités opérationnelles.

Notre engagement se traduit notamment par une communication transparente et régulière de nos actions, en interne comme auprès de nos clients et fournisseurs.

Plus encore, notre engagement fait l'objet de déclarations claires et publiques, notamment par la publication d'un rapport RSE depuis 2015, qui permet de tenir notre domaine d'influence informé de nos efforts en la matière. Ce rapport est en premier lieu partagé avec nos collaborateurs, nos clients et nos partenaires.

Pour toute question concernant la RSE, je vous invite à contacter Pierre LEDERER, Directeur juridique, en charge de ces sujets chez Gras Savoye, pierre.lederer@grassavoye.com.

Gilles Bénéplanc

A blue ink signature of Gilles Bénéplanc, consisting of a stylized, fluid script that starts with a long horizontal stroke on the left, followed by a vertical stroke, and then a series of horizontal and diagonal strokes on the right.

Rappel : les 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies

Droits de l'homme

- **Principe 1** : les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux Droits de l'homme.
- **Principe 2** : les entreprises sont invitées à veiller à ne pas se rendre complices de violations des Droits de l'homme

Conditions de travail

- **Principe 3** : les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective
- **Principe 4** : les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination du travail forcé ou obligatoire
- **Principe 5** : les entreprises sont invitées à contribuer à l'abolition effective du travail des enfants
- **Principe 6** : les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession

Environnement

- **Principe 7** : les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution aux problèmes touchant à l'environnement
- **Principe 8** : les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement
- **Principe 9** : les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement

Lutte contre la corruption

- **Principe 10** : les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes y compris l'extorsion de fonds et les pots de vin.

Sommaire

	Items	Correspondance avec les principes du pacte
1	Les droits de l'homme : déclaration générale	1 et 2
2	La santé, la prévention	1
3	La protection des données personnelles	1
4	Investissement socialement responsable	Tous
5	Prise en compte de la situation des salariés seniors et des jeunes	6
6	Intégration de collaborateurs en situation de handicap	6
7	Égalité professionnelle H/F	6
8	Mise en place d'une collecte La Cravate solidaire	6 et 8
9	Tri sélectif et réduction des déchets	8
10	Bilan des émissions de gaz à effet de serre	8 et 9
11	Flotte auto	8 et 9
12	Réduction de l'usage du papier	8 et 9
13	Immobilier	6, 8 et 9
14	Implication de Gras Savoye dans la diffusion des principes du Pacte	8 et 9
15	Lutte contre la corruption	10

1) LES DROITS DE L'HOMME : DÉCLARATION GÉNÉRALE

Principe n°1 : les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme

Principe n°2 : les entreprises sont invitées à veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'homme

Gras Savoye respecte les droits de l'homme dans ses activités et ne se rend pas complice de violation de ces droits. Ainsi, l'entreprise suit les principes de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948, de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et en particulier des conventions relatives à la protection des travailleurs, à l'interdiction du travail forcé et du travail des enfants.

Gras Savoye a adopté un Code d'éthique en 2014, qui décline les principes ci-dessus au sein de l'ensemble de ses entités, en France et à l'étranger.

Il est notamment précisé que la gestion des ressources humaines et, d'une façon générale, les relations entre les collaborateurs doivent être fondées sur les principes de confiance et de respect mutuel, avec le souci de traiter chacun avec dignité. Le Groupe entend appliquer une politique de ressources humaines équitable et conforme aux lois. Il s'interdit notamment tout dénigrement, toute discrimination. Toute pression, poursuite ou persécution à caractère moral ou sexuel est interdite.

Gras Savoye s'unit également à différentes associations qui défendent les droits de l'homme dans le monde.

2) LA SANTÉ, LA PRÉVENTION

Principe 1 : les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme.

Selon la Constitution de l'OMS : " La possession du meilleur état de santé qu'il est capable d'atteindre constitue l'un des droits fondamentaux de tout être humain ".

Par nature, Gras Savoye participe à la couverture santé et prévoyance de 2,5 millions d'assurés dans le monde.

- Gras Savoye a initié dès 2009 une démarche Bien-Être au travail à l'issue d'une enquête nationale menée sur la prévention du stress. Elle est structurée autour de comités locaux implantés dans toute la France (50 membres au sein des 10 Comités). S'y ajoute un réseau de 35 collaborateurs " sentinelles ", dont le rôle est d'identifier des situations de mal-être ou des situations personnelles difficiles afin d'apporter leur soutien.

Comme le réseau qui la relaie, la démarche Bien-Être au travail chez Gras Savoye s'articule autour de deux axes : la prévention primaire en premier lieu, c'est-à-dire la mise en place d'actions qui visent à éliminer ou réduire significativement les causes à l'origine des risques psychosociaux, puis la mise en œuvre d'actions de convivialité. En créant du lien et de l'écoute, ces comités permettent aux salariés de mieux travailler ensemble. De nombreuses actions sont menées dans ce cadre dans tous les établissements de Gras Savoye.

Par exemple, des ateliers de détente sont régulièrement proposés aux salariés (massage amma assis, sophrologie, ateliers de diététique, méditation de pleine conscience, yoga, pilâtes...). En 2016, l'accent a été mis sur des découvertes culturelles, avec des conférences d'une heure en rapport avec des expositions de peinture, et des ateliers de découverte de produits nobles comme le chocolat, le thé ou le café. Les collaborateurs sont également conviés à se rassembler pour des participations collectives à des événements sportifs (courses à pied, concours de pétanque...), avec le mécénat de Gras Savoye. Des espaces de convivialité sont également aménagés au sein des établissements.

- Gras Savoye est aussi membre actif et participe à la gouvernance d'Entreprises & Santé, une association Loi de 1901 ayant pour vocation d'aider les entreprises à définir leur politique de santé et d'accompagner leurs filiales en Afrique dans leur mise en œuvre. Aucune discrimination ni stigmatisation ne doit s'exercer à l'encontre des travailleurs, notamment des personnes à la recherche d'un emploi, en raison de leur état de santé.

Les programmes d'Entreprises & Santé informent et sensibilisent les employés et leur famille, voire les prestataires et les communautés environnantes, sur le VIH-Sida, le paludisme et toutes autres maladies chroniques et doivent favoriser leur accès à des services de dépistage et de prise en charge, en toute confidentialité.

En parallèle, Gras Savoye s'est fortement impliqué dès le mois de juillet 2014 pour répondre aux interrogations de ses salariés et de ses clients face aux difficultés que soulève la crise sanitaire en Afrique de l'Ouest liée à l'épidémie Ebola. A ce titre, Gras Savoye a poursuivi deux objectifs principaux, protéger les salariés dans ses filiales et protéger les salariés de ses clients, entreprises locales, ou grands groupes internationaux implantés dans les pays touchés par la contagion. Ainsi, Gras Savoye a mis en œuvre des actions constantes pour donner des consignes de sécurité, mettre à disposition des outils de communication mais aussi pour structurer des parcours de soins dans tous les pays de l'Afrique de l'Ouest.

- Lancement de GS MedLink, application mobile de géolocalisation des prestataires soins de santé

Etendue progressivement à l'ensemble des pays où Gras Savoye est actif en tant que spécialiste en assurances "soins de santé", GS Medlink permet de géolocaliser très facilement depuis son smartphone plusieurs milliers de prestataires (pharmacies, hôpitaux, médecins, ...) dans une quinzaine de pays en Afrique et au Moyen Orient. A ce jour il n'existe pas de solution équivalente à l'application mobile GS Medlink développée par Gras Savoye International.

Ouverte à tous, l'application GS Medlink est téléchargeable sur "Googleplay" ou sur "l'Apple store" à partir de son smartphone en cherchant "Gras Savoye".

Doté de 20 centres de gestion, plus de 200 salariés dédiés, une équipe Employee Benefits Internationale décentralisée au plus près de ses clients, Gras Savoye est fier de contribuer à un meilleur accès aux soins pour 1,5 million de bénéficiaires à l'international dont 1,1 million en Afrique.

Pour la troisième année consécutive, Gras Savoye fait partie des 500 entreprises les mieux notées par les salariés, selon une enquête établie par l'institut Statista publiée par le magazine Capital. Pour réaliser cette enquête, les personnes interrogées ont donné anonymement leur avis sur la politique RH de leur société et leur opinion sur leur secteur d'activité. Plus de 30.000 personnes ont participé à ce vaste panel en ligne.

- Le Siège Social qui compte 850 salariés bénéficie de la présence d'un service médical in situ. Une infirmière, titulaire du DIUST est présente toute la semaine et un Médecin du Travail est à la disposition des salariés à raison de 3 vacations par semaine (3 demi-journées).
- Pour répondre à la législation concernant la création d'un compte pénibilité pour les salariés susceptibles d'être concernés par les critères déterminés par la loi en 2015 et 2016, un audit a été mené en 2015 et 2016 sur l'ensemble des postes pour s'assurer que nul salarié ne pouvait se trouver dans une situation de pénibilité. Cet audit a été soumis à l'approbation de l'ensemble des membres de nos CHSCT, inclus dans le DUER et validé sur l'ensemble des sites.

Enfin, Gras Savoye s'efforce d'assurer la sécurité de ses collaborateurs, quel que soit leur lieu de travail. Le Groupe diffuse des consignes régulières pour les informer des risques et définir les procédures à respecter notamment en cas de situations politiques instables, d'activités criminelles ou de problèmes sanitaires.

3) LA PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Principe n°1 : les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme

Gras Savoye garantit le respect des droits attachés à la protection de la vie privée, et a inscrit ce principe dans son Code d'éthique : "Chacun doit suivre les lois relatives au respect de la vie privée des collaborateurs, notamment celles qui régissent les fichiers informatiques". La désignation d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) dès 2006 permet ainsi d'assurer la mise en œuvre de mesures de protection, en amont des traitements, lors de projets impactants, et dans la conservation des données après utilisation.

Le CIL reçoit également les demandes d'accès, de rectification et d'opposition des personnes concernées par les traitements de l'entreprise, et les transmet aux directions concernées. En cas de besoin, il est l'interlocuteur de la CNIL et des personnes dont les données font l'objet de traitements.

Gras Savoye s'applique aussi à respecter les lois relatives au respect de la vie privée de collaborateurs, notamment celles qui régissent les fichiers informatiques.

4) INVESTISSEMENT SOCIALEMENT RESPONSABLE

Principes : tous

- Dans le cadre du Plan d'Épargne Salariale (PES) proposé à tous ses collaborateurs, Gras Savoye a mis à leur disposition un fonds labellisé Investissement Social et Responsable (ISR).
- Gras Savoye accompagne également le développement des énergies renouvelables. Sa filière éolienne est le leader sur un marché en pleine évolution, avec plus de 15% de part de marché sur les projets On Shore comme Offshore.

Le pôle Energies Renouvelables de Gras Savoye participe au Congrès de l'European Wind Energy Association.

Gras Savoye est également un acteur majeur dans d'autres secteurs des Energies renouvelables : Solaire, Hydroélectriques, Biomasse, Géothermie.

5) LA PRISE EN COMPTE DE LA SITUATION DES SALARIÉS SENIORS ET DES JEUNES

Principe n°6 : les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession

Gras Savoye est signataire de la Charte de la Diversité et à ce titre, s'engage à favoriser l'inclusion et à lutter contre les discriminations y compris dans le milieu professionnel.

- De nombreux accords d'entreprise sont mis en œuvre chez Gras Savoye, et notamment un accord sur la gestion de l'emploi en faveur des travailleurs seniors.
 - Charte des achats responsables (volet emploi)

Le fournisseur signataire de la charte des achats responsable s'engage également à ce que sa politique d'emploi soit basée sur les compétences de l'individu et non sur d'autres critères comme, par exemple, les caractéristiques personnelles ou les croyances spirituelles. Dans le cadre du respect des règles ressortant du droit du travail, le signataire s'engage à ne pas exercer de distinction fondée, notamment, sur la religion, l'âge, le sexe, la nationalité, l'origine ethnique, l'orientation sexuelle, le handicap, la situation matrimoniale, l'engagement syndical ou l'affiliation politique.

6) L'INTÉGRATION DE COLLABORATEURS EN SITUATION DE HANDICAP

Principe n°6 : les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.

Gras Savoye est signataire de la Charte de la Diversité et à ce titre, s'engage à favoriser l'inclusion et à lutter contre les discriminations.

- En 2009, Gras Savoye a créé une Mission Handicap. En 7 ans, le taux d'emploi des travailleurs handicapés est passé de 1,36% à 4,29% (fin 2016), sur l'ensemble de la France, soit un taux deux fois supérieur au taux moyen de l'assurance en France. Au-delà de cette réussite, le regard porté sur le handicap a changé grâce à une politique de sensibilisation menée auprès des salariés depuis 2009.

La Mission Handicap dispose d'une ressource dédiée : une infirmière est chargée de l'accompagnement des travailleurs en demande de reconnaissance de travailleur handicapé. Elle est aussi mandatée pour réaliser des aménagements de poste et dispose de moyens financiers importants pour l'aider dans sa mission.

- L'entreprise inscrit son action chaque année dans des événements tels que la Semaine du handicap. En 2016, la mobilisation des collaborateurs a été particulièrement forte, autour d'un challenge de marche. Pendant les 7 jours de la Semaine de mobilisation en faveur de l'emploi des personnes handicapées, les salariés étaient invités à faire 7.000 pas par jour (objectif de 50.000 pas pour la semaine). Chaque participation a généré un don de 5 euros en faveur de l'association APEI Ouest 44, engagée dans un projet d'éducation de jeunes travailleurs en situation de handicap. Plus de 210 marcheurs ont participé à cette action. Au compteur à la fin de la semaine : 13 831 717 de pas en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap et 2 000 € pour l'association APEI Ouest 44.
- Gras Savoye a participé le 27 septembre 2016 à la 2^{ème} édition du Dive-in festival, un événement multi-national destiné à promouvoir l'inclusion et la diversité dans l'assurance. Pour son atelier réalisé en collaboration avec l'assureur AIG, Gras Savoye a axé sa présentation sur les bénéfices de la diversité en entreprise, et les résultats obtenus par sa démarche Handicap.



7) ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE FEMMES/HOMMES

Principe n°6 : les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.

Gras Savoye est signataire de la Charte de la Diversité et à ce titre, s'engage à favoriser l'inclusion et à lutter contre les discriminations.

Gras Savoye dispose d'un accord d'entreprise sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes. Plus généralement, Gras Savoye a adopté et diffusé en juillet 2014 un code d'éthique, applicable à tous ses salariés en France comme à l'étranger.

Ce document, remis à tous les nouveaux embauchés et disponible sur l'intranet de l'entreprise, précise le cadre applicable aux relations entre l'entreprise et ses collaborateurs.

Les principes en sont les suivants : la gestion des ressources humaines et d'une façon générale, les relations entre les collaborateurs sont fondées sur les principes de confiance et de respect mutuel, avec le souci de traiter chacun avec dignité. Gras Savoye entend appliquer une politique de ressources humaines équitable et conforme aux lois. Il s'interdit notamment tout dénigrement, toute discrimination. Toute pression, poursuite ou persécution à caractère moral ou sexuel est interdite.

8) MISE EN PLACE D'UNE OPÉRATION DE COLLECTE DE VÊTEMENTS PROFESSIONNELS POUR FAVORISER L'INSERTION

Principe n°6 : les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.

Principe n°8 : les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.

Gras Savoye a organisé une collecte de vêtements professionnels dans le cadre d'un partenariat avec l'association La Cravate solidaire. Entre le 8 décembre 2016 et le 6 janvier 2017, chacun pouvait déposer accessoires, chaussures, tailleurs, costumes en bon état. L'association se charge ensuite de les trier et de les remettre aux personnes en situation d'insertion professionnelle, tout en leur donnant des conseils pour réussir leur entretien d'embauche.

Cette opération a permis de recueillir 73 kilos de vêtements et a généré un don de 1.000 euros pour La Cravate solidaire.

9) TRI SELECTIF

Principe n°8 : les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.

Un dispositif de tri et de recyclage des papiers, cartons et plastiques a été mis en place au fil des années.

La gamme des produits concernés s'est élargie, et des poubelles de tri sélectif individuelle sont mises à disposition de tous les collaborateurs.

Une campagne d'information générale sur ce dispositif a été menée en septembre, avec un sticker de démonstration sur chaque poubelle.

- Réduction des déchets

Le suivi du volume de déchets permet de mesurer l'impact des actions de réduction mises en place.



Le tableau ci-dessous illustre les résultats enregistrés pour le siège social, principal site de l'entreprise, pour la période 2014/2016 :

Déchets réglementés			
Type	2014	2015	2016
DEEE	0	0	0
Déchets de maintenance	347 kg	60 kg	720 kg
Piles et accumulateurs	50 kg	20 kg	80 kg
Tubes fluorescents	150 kg	60 kg	504 kg
Total	547 kg	140 kg	1 304 kg
Déchets non réglementés			
Type	2014	2015	2016
Déchets industriels banals	3 420 kg	0	0
Papier et cartons	29 020 kg	23 000 kg	24 664 kg
Déchets alimentaires	27 940 kg	26 742 kg	10 992 kg
Déchets bureau	45 990 kg	51 750 kg	49 880 kg
Total	106 370 kg	101 492 kg	85 536 kg

La politique menée depuis 2014 entraîne une baisse de - 15 956 kilos de déchets non réglementés entre 2015 et 2016, soit - 15,7 % en un an.

10) BILAN DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

Principe n°8 : les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.

Principe n°9 : les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

Gras Savoye est une entreprise responsable en matière d'environnement. Elle agit notamment pour limiter l'impact des déplacements professionnels.

L'activité de Gras Savoye entraîne de nombreux déplacements en France et à l'étranger. Afin de limiter l'impact de ces déplacements sur l'environnement, l'entreprise suit le bilan de ses émissions carbone et privilégie les déplacements en train.

Bilan des émissions carbone liées aux principales relations ferroviaires

Exercice	2014	2015	2016
Nombre de trajets annuels	5 737	6 540	5 999
Nombre de relations	57	60	60
Kilomètres	2.492.115	2.775.268	2.465.102
Total des émissions (en tonnes de CO2)	13,69	15,01	13,34
Moyenne Km/trajet	434,39	424,35	462,62

Le nombre de trajets et de kilomètres parcourus a baissé respectivement de 8,3% et 11,2%, ce qui représente une baisse des rejets de CO2 de 11,1% .

11) LA FLOTTE AUTOMOBILE

Principe n°8 : les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.

Principe n°9 : les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

Parmi les actions possibles visant à réduire ses émissions de gaz à effet de serre, le groupe travaille à la modification de sa flotte automobile.

▪ Réduction des émissions carbone liées aux véhicules de la flotte automobile

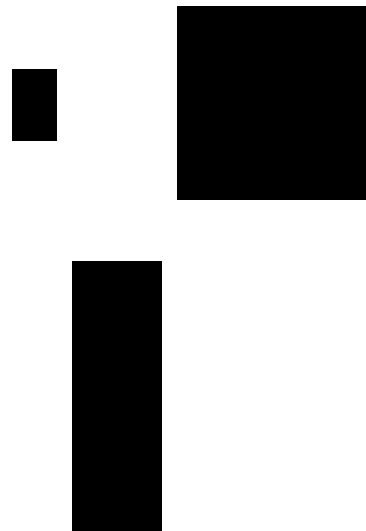
Le renouvellement des véhicules de fonction se fait sur la base d'un catalogue de véhicules sélectionnés en fonction de leur niveau d'émissions carbone. Cela se traduit dans le tableau ci-dessous par une augmentation du nombre et de la part des véhicules de classe A (soit <100g de CO₂/km), sur la base de la classification de l'Agence française de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME). Aujourd'hui près de 98% appartiennent aux trois premières catégories.


Classe	EMISSION DE CO ₂	2014		2015		2016		Ecart 2015/2016			
A	<100	77	21%	89,04%	154	37	92,82%	214	56%	97,63%	38%
B	101 - 120	164	44%		172	41%		125	33%		-27%
C	121 - 140	92	25%		62	15%		32	8%		-48%
D	141 - 160	25	7%	10,96%	18	4%	7,18%	5	1%	2,37%	-72%
E	161 - 200	14	4%		10	2%		2	1%		-80%
F	201 - 250	1	0%		1	0%		1	0%		0%
G	>250	1	0%		1	0%		1	0%		0%
Total général		374			418			380			

De même, 96% des véhicules sont éligibles à la pastille Crit'Air 2 et 4% à la pastille Crit-Air 1, ce qui fait permet aux véhicules de la flotte automobile de Gras Savoye de circuler même dans les épisodes les plus sévères de pics de pollution que nous avons eu à connaître.

Classe Pastille Crit Air	% sur le parc
1	4 %
2	96 %
3	0 %
4	0 %
5	0 %





	Véhicules actifs 2014	Véhicules actifs 2015	Véhicules actifs 2016
Nombre Véhicules	374	418	380
Taux CO2 (kg)/L GO	2,67	2,67	2,67
Consommation totale des véhicules	398 664	382 349	308 637
Total CO2 (tonnes)	1064	1021	824

Les efforts menés depuis 2013 sur la composition du parc se traduisent par une réduction significative de carburant et des rejets de CO2 (-23% sur 2 ans), dont Gras Savoye se félicite.

12) RÉDUCTION DE L'USAGE DU PAPIER

Principe n°8 : les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.

Principe n°9 : les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

- Priorité à la diffusion et à la gestion électronique des documents dans l'entreprise

Les informations sont diffusées en priorité en version électronique dans l'entreprise, ce qui diminue la consommation de papier et d'encre, ainsi que l'empreinte environnementale de Gras Savoye par rapport à une expédition physique.

- Certification du processus de dématérialisation et d'archivage électronique

Dans ses échanges avec ses clients et ses partenaires, Gras Savoye opère depuis 2014 une dématérialisation des flux de ses clients assurés. L'objectif est de fluidifier les échanges, d'assurer la conservation électronique des dossiers clients tout en diminuant l'impact sur l'environnement de ces échanges de documents.

Pour poursuivre son champ d'innovation, tout en préservant la sécurité des données, Gras Savoye a choisi d'assurer la pleine conformité et la maîtrise de ses traitements, et fait auditer l'ensemble de la chaîne de dématérialisation et d'archivage électronique mise en œuvre.

A travers cette certification, Gras Savoye cherche à assurer l'intégrité, la pérennité, la traçabilité et la sécurité des données afin d'inciter ses partenaires à recourir de moins en moins au papier.

- Choix des fournitures

Gras Savoye a fait le choix d'utiliser du papier " Green " 70g. Ce papier est issu de forêts gérées PEFC (Programme Européen des Forêts Certifiées). En effet, le passage au papier recyclé a été écarté car ce dernier ne s'est pas révélé suffisamment respectueux de l'environnement (traitement de l'encre) et représentait par ailleurs un coût plus important que le papier issu de forêts gérées durablement.

- Rationalisation du parc d'imprimantes

Le parc d'imprimantes a été divisé par deux entre 2013 et 2014, notamment par la suppression des imprimantes individuelles et par la généralisation des copieurs multitâches. Les cartouches d'encre usagées sont collectées par des entreprises spécialisées et ces déchets sont valorisés ou recyclés afin de réduire l'impact sur l'environnement.

13) IMMOBILIER

Principe n°8 : les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.

Principe n°9 : les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

Depuis 2012 et le choix du nouveau siège social, de nombreuses dispositions sont mises en œuvre pour minimiser les impacts environnementaux, notamment en termes de consommation énergétique, d'eau et de traitement des déchets sur l'ensemble des sites d'exploitation de Gras Savoye.

Il est ainsi fait appel aux techniques les plus innovantes et les bonnes pratiques sont mises en œuvre dans le cadre de plans d'actions, mis à jour chaque année.

La poursuite de l'optimisation des postes de CVC et d'éclairage, avec un pilotage actif des plages de fonctionnement des équipements, l'installation de technologies performantes (LED, détecteurs de présence, sondes CO2...), ainsi que l'adoption d'une stratégie de refroidissement du bâtiment en utilisant la différence de température entre l'air extérieur et l'air intérieur (free cooling) pour le siège social, sont autant de techniques performantes au service d'une maîtrise raisonnée de l'empreinte environnementale de Gras Savoye.

Globalement, la maîtrise de la consommation électrique des sites de Gras Savoye a fait l'objet d'actions continues depuis plusieurs années, pour une réduction de 9 % entre 2014 et 2016 :

Etablissements	2014	2015	2016
GRAS SAVOYE	2 710 763	2 465 261	2 251 857
GRAS SAVOYE BERGER SIMON	215 863	334 542	376 749
GRAS SAVOYE GRAND SUD-OUEST	256 089	267 218	222 912
Autres sites	89 390	86 633	152 085
Total général	3 272 105	3 153 654	3 003 603

14) IMPLICATION DE GRAS SAVOYE DANS LA DIFFUSION DES PRINCIPES DU PACTE

Principe n°8 : les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.

Principe n°9 : les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

La politique environnementale de Gras Savoye se structure depuis 2012, et gagne chaque année en visibilité auprès des salariés de l'entreprise mais aussi de tous ses partenaires.

▪ Charte des achats responsables

Gras Savoye a mis en œuvre une charte des achats responsables au printemps 2014. Ce document est diffusé dans l'ensemble de l'entreprise, notamment via l'intranet.

Le fournisseur signataire de la charte s'engage notamment à exploiter l'ensemble de ses sites de manière responsable de façon à minimiser l'impact de ses activités sur l'environnement. Il s'engage à faire tous les efforts pour éliminer ou réduire les sources de pollution générées par ses activités, pour préserver l'écosystème et les ressources naturelles, pour réduire ses consommations d'énergie, pour éviter ou minimiser l'utilisation de substances dangereuses et pour promouvoir le recyclage ou la réutilisation des déchets.

▪ Partenariat avec des entreprises engagées en matière de RSE

Depuis 2006, Gras Savoye développe des relations privilégiées avec des entreprises en pointe dans le domaine de la RSE.

En 2013, Gras Savoye a confié l'externalisation de la dématérialisation du courrier entrant et d'une partie de la gestion de la relation clients à des entreprises partenaires qui sont également adhérentes au Pacte Mondial des Nations Unies. L'entreprise qui s'est vue confier la relation client détient le Label de la Responsabilités Sociale dans la catégorie " Centres de relation clients externalisés ", valable pour l'ensemble de ses sites en France et au Maroc.

L'engagement en matière de RSE du prestataire retenu pour la restauration d'entreprise du siège social permet de lutter contre le gaspillage alimentaire. De nombreuses actions et informations sur ce sujet sont régulièrement diffusées auprès du personnel, du café équitable leur est proposé à la cafétéria en plus de la gamme de cafés classiques.

Ces choix sont valorisés auprès des collaborateurs de Gras Savoye.

15) LA POLITIQUE GÉNÉRALE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Principe n°10 : les entreprises sont invitées à lutter contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

Conformément à son Code d'éthique, Gras Savoye bannit les paiements et pratiques illicites.

Le Groupe est notamment déterminé à refuser toute forme de corruption dans ses transactions commerciales. Il respecte les règles de la Convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales, ainsi que toutes les lois en vigueur dans les pays où il est présent.

En complément des dispositions du Code d'éthique, une procédure spécifique de lutte contre la corruption a été diffusée à l'ensemble des sociétés du groupe à l'été 2014. Les sociétés et collaborateurs du Groupe sont tenus de respecter la législation du pays dans lequel ils travaillent. Ils ne doivent offrir ni fournir, directement ou indirectement, un avantage quelconque, pécuniaire ou autre, à un représentant de l'État, un parti politique, un employé ou agent d'un client public ou privé, en violation des obligations légales ou des principes éthiques du Groupe, dans le seul but d'obtenir ou de maintenir une transaction commerciale ou encore de recevoir une quelconque facilité ou faveur impliquant la transgression d'une réglementation.

Au-delà des règles internes au groupe, Gras Savoye est également membre actif du Conseil français des investisseurs en Afrique (CIAN), association professionnelle privée, qui défend les intérêts des entreprises investies sur le continent africain, et qui encourage ses membres à œuvrer pour que ces pays s'engagent durablement sur la voie du développement. Le CIAN, qui a constitué une Commission anticorruption dès 2002, travaille à développer une étroite coopération entre les autorités publiques et les entreprises.

Contacts :

Pierre Lederer

Responsable RSE

pierre.lederer@grassavoie.com

Tel. : +33 (0)1 41 43 52 72

Céline Meslier

Responsable de la Communication

celine.meslier@grassavoie.com

Tel. : +33 (0)1 41 43 55 02

A propos du Groupe Willis Towers Watson

Willis Towers Watson (NASDAQ : WLTW) est une entreprise internationale de conseil, de courtage et de solutions logicielles qui accompagne ses clients à travers le monde afin de transformer le risque en opportunité de croissance.

Willis Towers Watson compte 40 000 salariés présents dans plus de 140 pays.

Nous concevons et fournissons des solutions qui gèrent le risque, accompagnent les talents et optimisent les profits afin de protéger et de renforcer les organisations et les personnes. Notre vision, unique sur le marché, nous permet d'identifier les enjeux clés au croisement entre talents, actifs et idées : la formule qui stimule la performance de l'entreprise. Ensemble, nous libérons les potentiels.

Pour en savoir plus : www.willistowerswatson.com

GRAS SAVOYE, Société de courtage d'assurance et de réassurance
Siège Social : Immeuble Quai 33, 33/34 quai de Dion-Bouton, CS 70001, 92814 Puteaux Cedex.
Tél : 01 41 43 50 00. Télécopie : 01 41 43 55 55. <http://www.grassavoie.com>.
Société par actions simplifiée au capital de 1 432 600 euros. 311 248 637 RCS Nanterre.
N° FR 61 311 248 637. Intermédiaire immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 001 707 (<http://www.orias.fr>).
Gras Savoye est soumis au contrôle de l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution)
61 rue Taitbout 75436 Paris Cedex 9. © GettyImages.com - Gras Savoye Willis Towers Watson. Tous droits réservés.

24/02/17

willistowerswatson.com



GRAS SAVOYE

Willis Towers Watson